

SAISON 2023/2024 !



Nouvelle saison à l'ASIM, des opérations renouvelées

- Des « **PORTES OUVERTES** », venez essayer l'escrime gratuitement durant le mois de septembre, faites venir vos amis et votre famille qui ont toujours voulu essayer mais sans jamais franchir le pas !
- Le « **PARRAINAGE** », déjà membre ? Faites inscrire au club un nouvel entrant et bénéficiez de 15€ de réduction sur la cotisation pour vous et votre ami.

LES INFOS RENTREE

Reprise des entrainements à partir du **Lundi 11 septembre à 19h**
Prêt GRATUIT de l'équipement
(Sur présentation du dossier d'inscription complet et du chèque de caution.)

Semaine de pré-rentrée administrative (dossier + attribution du matériel) :
Permanence le mercredi 6 septembre de 14h à 16h
Permanence le 7 septembre de 18h30 à 20h00



ASIM ESCRIME

Fiche d'inscription 2023-2024



Le dossier d'inscription est constitué des documents suivants :

- ✓ De La fiche d'inscription
- ✓ Du formulaire de règlement de la cotisation et de licence avec les deux chèques
- ✓ Du règlement de prêt de matériel
- ✓ De l'autorisation de reproduction et de représentation de photographies
- ✓ Du certificat médical ou du formulaire Auto-questionnaire cerfa et les éventuelles pièces complémentaires demandées

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas d'élément(s) manquant(s)
Merci pour votre compréhension

NOM DE JEUNE FILLE : _____

NOM D'USAGE : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP – VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

VILLE DE NAISSANCE : _____ PAYS DE NAISSANCE : _____

TELEPHONE PORTABLE : _____ ADRESSE M@IL : _____

Sexe : Féminin Masculin

Latéralité : Droitier(e) Gaucher(e)

Membre mineur

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de _____ autorise ce dernier à rentrer seul :

OUI NON

Date : _____ Signature : _____

ÉCOLE FRANÇAISE D'ESCRIME



PERSONNES A PREVENIR :

Nom et Prénom : _____ Lien de parenté : _____

TEL : _____ E-mail : _____

Nom et Prénom : _____ Lien de parenté : _____

TEL : _____ E-mail : _____

AUTORISATION DE SOIN - RESPONSABLE DU MINEUR :

Nom et Prénom : _____

Tél domicile _____ Tél travail : _____ mobile : _____

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

TARIFS Saison 2023-2024 :

- COTISATION + LICENCE : 280 €
- MEMBRE CE+ (nous consulter)

Cotisation dégressive pour les personnes d'une même famille :
1ère personne : 280euros - 2ème personne : 265 euros - 3ème personne : 245 euros

Parrainage :
-15€* pour le parrain** et le filleul lors de la première année de prise de licence du filleul.

* Offre valable de septembre à octobre et non cumulable pour le parrain. Le nom/prénom du parrain ou du filleul est à préciser.
** Le parrain est un membre ayant une ancienneté d'un an minimum au sein du club.

Règlement : Virement Chèques vacances Chèques (complété ci-dessous)

Règlement en une fois : _____ euros payés le _____

Règlement en deux fois (les chèques sont à remettre en même temps)

_____ euros payés le _____ à encaisser de suite

_____ euros payés le _____ à encaisser le _____

(libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de : ASIM ESCRIME)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du prêt de matériel figurant en page 4 et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvé » :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____
ou représentant légal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15669*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature :

REGLEMENT PRET MATERIEL

SAISON 2023/2024



L'ASIM Escrime met à la disposition de ses membres les différents équipements et matériels nécessaires à la pratique de l'escrime à titre gratuit (avec caution). Le club investit et renouvelle une partie du matériel chaque saison garantissant la sécurité de tous dans l'apprentissage et la pratique.

○ 1/ AFFECTATION

Pour faciliter la gestion de leurs équipements, les tireurs emprunteurs se verront attribuer ceux-ci pour toute la durée de la saison sportive (avec caution). La pratique de l'escrime, en plus du matériel spécifique, nécessite une paire de chaussures de sport ne servant qu'à la pratique des activités en salle ainsi qu'une paire de chaussettes longues non fournies par le club (type chaussettes de football, modèle spécifique escrime également disponibles chez les différents fournisseurs).

Ce prêt engage la responsabilité du tireur dans l'usage, l'entretien du matériel et le soin apporté lors du stockage et du transport. Le matériel reste la propriété du club et doit être restitué impérativement en fin de saison ou pour un emprunt ponctuel à la fin de la séance, en bon état de propreté et de fonctionnement.

○ 2/ CAUTION

Un chèque de caution de 300 euros (non daté suite au passage de la validité des chèques à 6 mois) est demandé lors de l'emprunt du matériel. Encaissable en cas de dégradations, d'éventuelles participations aux réparations ou de non-restitution du matériel.

○ 3/ USAGE

Pour le matériel supplémentaire prêté aux compétiteurs, il devra être rendu à l'entraînement suivant la compétition, en bon état de fonctionnement.

○ 4/ CASSE ET DÉGRADATION MATÉRIEL

Afin de continuer à pouvoir proposer le prêt à titre gratuit du matériel et poursuivre l'entretien ainsi que le renouvellement du matériel respectant les normes, les règles de sécurité et les usages de la pratique, une participation est demandée en cas de casse matériel (voir tableau ci-dessous).

Forfait	Type	Intervention	Prix
Petite réparation	Usure	Remplacement/réglage	5 €
Collage	Casse	Remplacement/réglage	15€
LAME ELECTRIQUE	Casse	Remplacement/réglage	40€
Fil de corps	Casse (arraché)	Réparation	9€

Dégradations sur équipement hors tableau.

Une participation financière sera demandée à tout tireur en cas de détérioration du matériel selon les critères suivants :

- Le type de dégradation
- l'état du matériel en début de saison
- la valeur à neuf selon catalogue fournisseur www.allstar.de

Je déclare avoir bien pris connaissance du règlement de prêt de matériel et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvée » :

Certificat médical saison 2023/2024

Publics mineurs première licence ou renouvellement de licence

Il n'est officiellement plus nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs, avant de s'inscrire dans un club ou de participer à une compétition.

À utiliser => Questionnaire de santé pour les mineurs

Demande de surclassement

Elle requiert l'utilisation du formulaire spécifique, valable pour une saison sportive - Simples surclassements (participation à des compétitions dans la catégorie immédiatement supérieure). Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 2ème année.

Utilisation => « CM simple surclassement »

Cas particulier des M11 2ème année et des M13 1ère année

Compte-tenu des différences de morphologie et de développement importantes entre ces catégories et de l'obligation pour la fédération de protéger la santé de ses licenciés (Code du sport Art. L.231-5)

Utilisation « CM simple surclassement cas particulier ».

Doubles surclassements (participation à des compétitions 2 catégories au-dessus).

Ils ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17, pour des jeunes escrimeurs ayant un potentiel physique, psychologique et technique prometteur et imposent le respect de la procédure suivante :

● **Utilisation du « Formulaire de double surclassement »**, rempli par un médecin du sport (*) ou dans un centre médico-sportif

- Autorisation parentale
- Avis du cadre technique
- Validation obligatoire par le médecin fédéral régional (pour une seule arme et pour une année)

● Possibilité de limiter le nombre de compétitions avec surclassement

Le comité régional apposera son tampon et remettra le coupon pour information du club et conservation par le tireur (pour présentation lors des compétitions) sur le formulaire ci-dessous.

Publics majeurs

La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ». Utilisation => « **CM Standard** »

Pour le renouvellement de licence (si la licence est prise à la FFE chaque année, sans interruption) :

– présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), tous les trois ans.

- les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un "[Auto-questionnaire Cerfa](#)"

- en présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat.

Si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une [Attestation](#) qui permettra d'effectuer la demande de licence (page 2).

2023 -2024		Surclassement	
Catégorie	Année naissance	possible	vers
Vétérans 4	1954 et avant	Non	
Vétérans 3	1954 à 1963	Non	
Vétérans 2	1964 à 1973	Non	
Vétérans 1	1974 à 1983	Non	
SENIORS	2003 à 1984	Non	
M20	2004 à 2006	Simple	Senior
M17	2007 à 2008	Simple/Double	M20/seniors
M15	2009 à 2011	Simple/Double	M17/M20
M13	2012	Simple	M15
M13	2013	Simple(formdouble)	M15
M11	2014	Simple(formdouble)	M13
M11	2015	Non	
M9	2016 à 2017	Non	
M7	2018	Non	

Cas particulier des **escrimeurs (tireurs) vétérans** (40 ans ou plus) : « **Formulaire spécifique de non contre-indication vétéran**»

Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

A utiliser => « CM d'absence de contre-indication spécifique à la catégorie vétéran »

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussignésmembre majeur ou
responsable légal de
Demeurant au

Autorise ou **n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le Club d'escrime ASIM ESCRIME ILLZACH à me photographier, lors des entraînements, des démonstrations ou de toutes manifestations destinées à promouvoir le club auprès du public, mais également à utiliser mon image pendant la saison sportive 2023-2024.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons l'ASIM ESCRIME à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASIM ESCRIME ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Réseaux sociaux (page facebook)
- Site internet du club
- Presse

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Illzach, le 1 août 2023 en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures du membre majeur ou
du représentant légal de l'enfant :

ASIM ESCRIME
Le Président
Maël MURGANTE

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

NOM :	Prénom :	Signature :		
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*			OUI	NON
Durant les 12 derniers mois				
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>				

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, utilisable en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans
- Enseignants d'escrime
- Demande de simple surclassement, demande de double surclassement
- Escrime sur ordonnance

Il devra être conservé par le club.

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

C'est au médecin consulté d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e), _____, docteur en médecine,
Certifie avoir examiné M _____,
Né(e) le / /, habitant à _____, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.
Fait à le / / _____ Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)
Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition pour les vétérans

LICENCE VETERAN

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations au verso de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),

docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations au dos de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Entre 40 et 65 ans : certificat à faire tous les 3 ans, QS sport annuel

A partir de 65 ans : certificat médical annuel

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans et après 65 ans (HAS). C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen attentif et complet.

Afin d'aider le médecin dans sa réflexion et dans son examen, la commission médicale propose d'avoir une attention particulière sur les éléments suivant (non exhaustif)

La prise de médicament en lien avec le dopage (bétabloquant, diurétique ...)

Le dépistage adapte des risques de majoration de mort subite lie aux facteurs de risque, à l'âge, et au niveau de pratique ; Les examens suivants, selon les recommandations de l'HAS peuvent être nécessaire afin de guider le médecin dans sa décision :

- ECG,
- Échographie cardiaque,
- Épreuve d'effort maximal réel,
- Bilan biologique (CT TG LDL HDL CREAT....)
- Le dépistage de pathologie lie a la pratique du sport et de l'escrime
- Coxarthrose
- Enthésopathies
- État ligamentaire avec risque de rupture (tendon d'Achille...)
- Dépistage des troubles visuels

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires.

Dr BOUQUET Sylvain
Médecin Fédéral national